

Ce même inventaire de 1680 nous révèle l'existence d'une chapelle au manoir de Kermalvezan, car on y marque comme appartenant à Beuzit « deux croix d'argent et trois calices dont un est avec le sieur vicaire pour le service de la chapelle de Kermalvezan ». Kermalvezan appartenait alors à Escuyer René de Kerménou (*fascé d'or et d'azur de six pièces*), qui, le 26 Septembre 1678, venait de faire une fondation de chapellenie dans l'église de Beuzit.

En 1680, « payé à M^e Pierre Tréguer, pour réparer la fontaine, 2 l. 10 s.; pour faire la croix de pierre au-dessus de la fontaine et la quérir de la ville de Landerneau, 8 livres ».

En 1681, « payé au charpentier pour faire la chaire du prédicateur, 21 livres ».

En 1683, « à Claude Grall, S^r de Belazeur, maître peintre, pour avoir peint et étoffé les images de S^t Jean et S^t Yves et le crucifix dans la sacristie, 24 l. 4 s. ».

En 1688, « payé au S^r de Turberville, M^e brodeur de Quimper, pour une chape, chasuble étole et voile blanc luy acheptés à la foire de la Martyre, 90 livres ».

En 1701, « payé au S^r Pennec, prêtre, pour avoir prêché au temps du jubilé, 3 livres ».

La grande source des revenus pour la fabrique étaient les offrandes faites par les particuliers pour avoir l'honneur de porter les reliques, les croix bannières ou statues des saints aux processions.

La procession des reliques de saint Conogan avait lieu le troisième dimanche de Mai, et en 1681, nous voyons Guillaume Jollec et Louis Labat s'associer pour avoir l'honneur de les porter à leur tour et payer pour ce un prix d'adjudication de 13 écus 15 sols, soit 39 livres 15 sols, ce qui vaudrait environ 120 fr. de notre monnaie.

Voici quels furent les adjudicataires des insignes en 1734 :

Louis Prigent et consorts, porteurs des saintes reliques.....	27 ^l
Goulven Gourmelon, pour la croix des reliques.....	7 ^l
Goulven Hamon, pour la grande croix.....	6 ^l
François Dantec, pour la croix de cuivre....	4 ^l 10 ^s
Jean Le Mével, pour l'image de S ^t Conogan.	5 ^l 5 ^s
Yves Garnier, id. de la S ^{te} Vierge.	4 ^l 5 ^s
Yves Salaun, id. de S ^t Caurantin	4 ^l 7 ^s
Jean Le Gloannec, id. de S ^t Sébastien.	5 ^l
Lucas Jégou, pour la grande bannière.....	4 ^l 7 ^s 6 ^d
Yves Cam, pour l'enseigne.....	3 ^l

En 1736, vient s'ajouter une image de saint Jean, et une image de saint Yves en 1746.

Une portion des reliques était trempée dans de l'eau dont les fidèles se servaient pour l'appliquer à un membre malade, et faisaient une offrande au saint à cette occasion, comme cela se pratique encore en plusieurs endroits, notamment à Saint-Jean-du-Doigt et à Goulven. Nous trouvons, en effet, cette mention au compte de 1683 : « Reçu d'un particulier pour avoir eu de l'eau de dessus de la sainte relique, 6 sols » :

Lorsque les reliques de saint Conogan sortaient le jour de leur translation, comme portent les comptes, le troisième dimanche de Mai, la procession passait devant le village de Gorré-Beuzit, s'arrêtait un instant, et le célébrant, par suite d'une fondation, récitait un *De profundis*, pour lequel, en 1683, Jan Cloarec, propriétaire du village, paie 3 sols.

Mais les reliques de saint Conogan sortaient pour d'autres occasions que pour cette procession de la paroisse ; s'agissait-il de la grande procession de saint Gouesnou,

ou du jour du pardon du Folgoët, les reliques de saint Conogan, accompagnées d'un prêtre et d'un laïque, étaient exposées sur le chemin des pèlerins, comme nous voyons encore, à la grande procession de la Troménie de Locronan, les saintes reliques ou statues des saints patrons de Plogonnec, Plonévez et Quéménéven, exposées sur le parcours de la procession.

« Le jour de l'Ascension 1681, pour avoir exposé les saintes reliques sur le grand chemin de Goueznou, reçu des pèlerins 50 sols.

« Dépensé 10 sols en pain pour le prêtre et l'homme qui ont esté avec les reliques sur le grand chemin, lors du pardon du Folgoet ».

* * *

Beuzit était à la fois prieuré et cure, c'est-à-dire qu'elle avait comme titulaire d'abord un prieur, généralement un religieux de Saint-Mathieu, mais ne s'occupant nullement du ministère paroissial, dont un vicaire était chargé. Tout le revenu du prieuré appartenait au prieur, et ce revenu était en 1780 de 1,200 livres, en 1786 de 1,057 livres; mais sur cette somme, le prieur devait payer au vicaire une portion congrue de 700 livres et 350 livres au prêtre auxiliaire ou curé du vicaire, en sorte que le revenu du prieur était à peu près nul.

Voici le détail du revenu du prieur Dom François-Pierre Courtois, en 1780.

Revenus :

La maison priorale et dépendances affermées à Jean Le Boulch.....	200 ^l
Les dimes et prémices de la paroisse affermées à M. le Recteur.....	420 ^l

Dimes et cheffrentes en l'île d'Ouessant à Louis Stéphan.....	81 ^l
Parcelles de terres au même lieu à Michel Le Névet.....	40 ^l
Le convenant de Saint-Méen, en Ploudaniel, à Louis Le Goff.....	45 ^l
Le convenant de Laneuvret, bail congéable affermé à M ^{me} de Kersaint.....	100 ^l
Rentes seigneuriales en argent en la paroisse de Lanrivoaré.....	42 ^l 85 ^s
Au même lieu, 115 hanapées de rentes en bled à 30 sols l'hanapée.....	172 ^l 10 ^s

ÉTAT DE LA PAROISSE DE BEUZIT, SAINT-CONOGAN

OU LA BOISSIÈRE

en réponse à une circulaire de Mgr de la Marche en 1786.

Le patron, l'abbaye Saint-Mathieu.

Le collateur, l'ordinaire.

La portion congrue est payée par le prieuré régulier de Beuzit au Curé, soit : 700 livres.

« Il n'y a dans cette paroisse aucun émolument de fondation ni presque de casuel. La paroisse est habitée par beaucoup de pauvres, elle est située près la grande route entre Brest et Landerneau, la vie est très chère et le Recteur est exposé à des occasions de dépense. La paroisse de Beuzit a toujours eu un vicaire. Le prieuré ne vaut que 1,057 livres, et ce revenu est absorbé par la portion congrue du curé, 700 livres, et du vicaire, 350 livres.

« Le curé pourrait tirer quelque avantage de la réunion du prieuré à la cure, parce qu'il pourrait lever la dime plus avantageusement que les religieux ne l'afferment »,

PRIEURS

- 1603-1623. Jacques Trousson.
 1638. Joseph de Montigny, résigne.
 1638. Fr. Jacques Angeron, chantre de l'abbaye de Beaulieu (Tours).
 1660-1671. D. Yves Gaigneron.
 1674-1687. Etienne Janvier.
 1687-1727. Dom Michel Piette.
 1727-1730. Pierre Pitot.
 1747-1770. D. Thomas Pioche.
 1780. D. François-Pierre Courtois.

RECTEURS ET VICAIRES DE BEUZIT

- 1600-1624. François Mao, qui donna à Albert-le-Grand, l'ancien légendaire manuscrit rapportant la vie de saint Conogan.
 1636. Nicolas Edern.
 1673-1681. René Le Guédès.
 1681-1705. Yves Kerlan.
 1711. Jean Lamour, curé, mort en 1711.
 1705-1734. Pierre Guillou, vicaire, mort en 1734.
 1734-1744. François-Nicolas de Lézervant.
 1744-1747. François Guéguen.
 1748-1750. Jean-François Fyot de la Briantaye.
 1750-1751. Gilles Moncus.
 1751-1756. Alain Le Guen, mort en 1756.
 1756-1790. Jean-Louis Roussel.

Le 3 Novembre 1791, la gendarmerie signifiait au Recteur que sa paroisse était supprimée et annexée à Landerneau (L. 16).